

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS****-BTE-**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2005 accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes, AMC Ernest&Young.

**Bilan**

Arrêté au 31 Décembre 2004

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
<b>ACTIF</b>			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	156	1 354
Créances sur les établissements bancaires & financiers	1	6 354	12 235
Créances sur la clientèle	2	215 076	183 590
Portefeuille d'investissement	3	24 954	23 780
Valeurs immobilisées	4	5 150	5 341
Autres actifs	5	12 926	13 084
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>264 616</b>	<b>239 384</b>
<b>PASSIF</b>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	6	30 719	37 232
Dépôt & avoirs de la clientèle	7	2 882	2 398
Emprunts & ressources spéciales	8	99 473	71 201
Autres passifs	9	2 811	1 568
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>135 885</b>	<b>112 399</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		34 087	33 805
Actions propres		(840)	(840)
Résultats reportés		953	2
Résultat de l'exercice		4 531	4 018
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10</b>	<b>128 731</b>	<b>126 985</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>264 616</b>	<b>239 384</b>

**Etat des engagements hors Bilan**

Arrêté au 31 Décembre 2004

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	11	31 189	31 866
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>31 189</b>	<b>31 866</b>

## BTE ( suite)

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement donnés		9 838	16 989
Engagements sur titres		1 752	88
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>11 590</b>	<b>17 077</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement reçus	12	37 820	51 472
Garanties reçues	13	0	176
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>37 820</b>	<b>51 648</b>

**Etat de résultat Arrêté au 31 Décembre 2004**  
(unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	14	16 198	14 132
Commissions		351	311
Revenus du portefeuille d'investissement	15	1 003	532
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>17 552</b>	<b>14 975</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(6 888)	(5 197)
Commissions encourues		(6)	(12)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(6 894)</b>	<b>(5 209)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>10 658</b>	<b>9 766</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	17	(1 116)	(827)
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(751)	(619)
Autres produits d'exploitation		58	29
Frais de personnel		(2 276)	(2 290)
Charges générales d'exploitation		(901)	(1 015)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	(325)	(490)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 347</b>	<b>4 554</b>
Solde en perte provenant des autres éléments ordinaires		(1)	(71)
Impôts sur les bénéfices	19	(815)	(465)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>4 531</b>	<b>4 018</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>4 531</b>	<b>4 018</b>
<b>Résultat par action (DT)</b>	23	0,585	0,470

BTE ( suite)

**Etat de flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 décembre 2004**  
 (unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		15 059	13 121
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(5 731)	(4 952)
Dépôts/retrait de dépôts auprès d'autres établissements bancaires		9 000	5 650
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(28 931)	(24 120)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(203)	-
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		(2 397)	(4 025)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(29)	(4)
Impôt sur les bénéfices		(834)	(3)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(14 068)</b>	<b>(14 333)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		940	532
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 926)	241
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(48)	(1 807)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(1 034)</b>	<b>(1 034)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'emprunts		20 000	-
Remboursement d'emprunts		(2 000)	-
Augmentation/diminution ressources spéciales		9 301	1 510
Dividendes versés		(2 766)	(2 384)
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>24 535</b>	<b>(874)</b>
Incidence des variations des valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		(1)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		9 434	(16 241)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(9 963)	6 277
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>20</b>	<b>(531)</b>	<b>(9 963)</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2004**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

**2. BASES DE MESURE**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES****3.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

BTE ( suite)

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » ( classe 0 ) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » ( classe 1 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » ( classe 3 ) ou parmi les « actifs compromis » ( classe 4 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**3.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

**3.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ce type de titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

**3.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

**3.5-Evaluation des risques et couverture des engagements****3.5.1-Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

**3.5.2-Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée ( en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice ) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

BTE ( suite)

**3.6-Operations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la bonne date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par TUNIS RE.

**3.7-Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

**4. NOTES EXPLICATIVES**

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

**4.1-ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les soldes de ces postes se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
<b>Avoirs et créances/ BCT</b>	<b>156</b>	<b>1 354</b>
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 354</b>	<b>12 235</b>
Créances sur les établissements bancaires	0	4 000
Avoirs chez les correspondant locaux	3 314	4 182
Créances sur les établissements financiers	3 040	4 053

**Note 2 –Créances sur la clientèle.**

Au 31/12/2004, les créances sur la clientèle totalisent 215 076 KDT contre 183 590 KDT au 31/12/2003 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Prêts à LMT et comptes rattachés (1)	209 183	178 184
Prêts à CT et comptes rattachés (2)	2 298	-
Avances en compte courant	239	721
Leasing (3)	11 127	9 713
<i>Total brut</i>	<b>222 847</b>	<b>188 618</b>
Agios réservés	(5 736)	(3 809)
Provisions	(2 035)	(1 219)
<b>Total net</b>	<b>215 076</b>	<b>183 590</b>

(1) Les prêts à long et moyen termes et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Encours non échus	202 272	174 411
Principal échü	332	525
Intérêts et commissions échus	444	254
Principal impayé	5 173	2 626
Intérêts et commissions impayés	3 241	1 921
Frais de protêt	2	0
Intérêts à recevoir	2 669	2 139
Intérêts perçus d'avance	-4 950	-3 692
<b>Total</b>	<b>209 184</b>	<b>178 184</b>

BTE ( suite)

(2) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Encours non échus	2 291	0
Intérêts à recevoir	7	0
<b>Total</b>	<b>2 298</b>	<b>0</b>

(2) Les engagements sous forme de leasing se détaillent au 31/12/2004 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Encours	10 741	9 448
Principal impayé	194	181
Intérêts impayés	57	51
Intérêts courus	94	0
Autres créances	41	33
<b>Total</b>	<b>11 127</b>	<b>9 713</b>

A la date du 31/12/2004, la ventilation des risques de la banque, y compris ceux en hors bilan et compte non tenu des créances sur les établissements financiers et des créances prises en charges par l'Etat, se présente comme suit :

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Actifs normaux (*)</b>		<b>Actifs non performants (**)</b>		<b>Total</b>	
	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Prêts à LMT et comptes rattachés	171 459	147 778	37 724	30 406	<b>209 183</b>	<b>178 184</b>
Prêts à CT et comptes rattachés	2 298	0	0	0	<b>2 298</b>	<b>0</b>
Leasing	11 031	9 543	96	170	<b>11 127</b>	<b>9 713</b>
Avances en compte courant	123	59	116	662	<b>239</b>	<b>721</b>
Participations (Note 3)	23 562	22 829	2 990	2 022	<b>26 552</b>	<b>24 627</b>
Engagements par signature (Note 11)	28 498	28 823	2 691	3 043	<b>31 189</b>	<b>31 866</b>
<b>Total brut</b>	<b>236 971</b>	<b>208 715</b>	<b>43 619</b>	<b>36 303</b>	<b>280 590</b>	<b>245 111</b>

(\*) Actifs Classés 0 &amp; 1

(\*\*) Actifs Classés 2, 3 &amp; 4

La ventilation des engagements par secteur d'activité se présente comme suit :

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Secteur touristique</b>	<b>Secteur industriel</b>	<b>Secteur des services</b>	<b>Secteur agricole</b>	<b>Total</b>
Engagements LMT	131 856	64 476	7 712	5 139	<b>209 184</b>
Engagements CT	0	2 298	0	0	<b>2 298</b>
Engagements Leasing	1.329	2 853	6 753	192	<b>11 127</b>
Avances en compte courant	188	10	41	0	<b>239</b>
Participations (note 3)	9 471	1 402	15 681	0	<b>26 552</b>
Engagements par signature	6 688	0	23 428	1 073	<b>31 189</b>
<b>Total</b>	<b>149 532</b>	<b>71 039</b>	<b>53 614</b>	<b>6 404</b>	<b>280 590</b>

**Note 3 – Portefeuille titres d'investissement**

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>Libération</b>	<b>Cession</b>	<b>31/12/2004</b>
Titres cotés	4 608	-	-	4 608
Titres non cotés	20 019	585	(240)	20 364
Fonds Gérés BTE SICAR	-	1 580		1 580
<b>Total</b>	<b>24 627</b>			<b>26 552</b>
		<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	
Provisions	(847)	(751)	-	(1 598)
<b>Total net</b>	<b>23 780</b>			<b>24 954</b>

BTE ( suite)

Le solde des fonds gérés BTE- SICAR correspond à un fonds géré à capital risque. Au 31-12-04, le montant n'a pas fait encore l'objet d'une affectation en titres.

**Note 4 – Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2004 un solde net de 5 150 KDT détaillé comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2003	Acquis/ cession	V.Brute au 31-12-2004	Amort. 2003	Dotations	Reprises	Amort. 2004	V.Nettes au 31-12-2004
Terrain	3 934	5	3 939	0	0	0	0	3 939
Construction	1 372	0	1 372	623	35	0	658	714
Mobilier et Matériel de Bureau	252	-16	236	207	13	-17	203	33
Matériel Informatique	694	-11	683	410	109	-41	478	205
Matériel de Transport	442	-31	411	356	40	-32	364	47
Agencements, Aménagements Installations	785	0	785	542	42	0	584	201
Agencements en cours	0	11	11	0	0	0	0	11
<b>Total</b>	<b>7 480</b>	<b>-42</b>	<b>7 438</b>	<b>2 138</b>	<b>240</b>	<b>-90</b>	<b>2 288</b>	<b>5 150</b>

Le poste « Dotations aux amortissements sur immobilisations » au niveau de l'état de résultat totalise au titre de l'exercice 2004 un montant de 325 KDT détaillé ainsi :

- Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles 240 KDT
- Résorption de charges reportées 85 KDT

La résorption des charges reportées est relative à des frais engagés au titre d'une mission engagée par la banque en 2003 pour la préparation du schéma directeur informatique. Ces frais ont été comptabilisés parmi les autres actifs en tant que charges reportées et sont résorbés sur une période de trois années.

Le matériel informatique se répartit au 31/12/2004 comme suit :

Libellé	Logiciels	Matériel	Total
Valeur brute	360	323	683
Amortissement	(240)	(238)	(478)
<b>Valeur nette</b>	<b>120</b>	<b>85</b>	<b>205</b>

**Note 5 – Autres actifs**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 12 926 KDT contre 13 084 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Créances prises en charge par l'Etat (1)	10 264	10 565
Avances au personnel	136	134
Prêts au personnel	1 246	1 326
Etat et collectivités locales	1 025	796
Autres débiteurs	171	94
Charges reportées	84	169
<b>Total</b>	<b>12 926</b>	<b>13 084</b>

(1) Les créances prises en charge par l'Etat incluent:

- les créances prises en charge par l'Etat, régies par la loi 98-111 concernant les entreprises institutionnelles à participation paraétatique pour 5 904 KDT ; et
- la créance ONTT provenant d'un cumul de bonification d'intérêts pris en charge à partir de 2002 par les services de l'Etat pour un montant net de 4 360 KDT.

**4.2-PASSIFS****Note 6 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 30 719 KDT contre 37 232 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
BCT emprunt interbancaire Dinars	4 001	19 500
Autres banques (en Dinars)	26 718	17 732
<b>Total</b>	<b>30 719</b>	<b>37 232</b>

BTE ( suite)**Note 7 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 2 882 KDT contre 2 398 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes courants à vue	1 252	549
Comptes frais divers	173	183
Compte courant/Leasing	35	94
Dépôts à terme	1 422	1 572
<b>Total</b>	<b>2 882</b>	<b>2 398</b>

**Note 8 – Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 99 473 KDT contre 71 201 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Encours emprunts extérieurs	69 362	59 911
Frais financiers /lignes de crédit	1 388	1 169
Encours emprunts obligataires	28 000	10 000
Frais financiers /emprunts obligataires	723	121
<b>Total</b>	<b>99 473</b>	<b>71 201</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Ligne de crédit	Encours 31-12-2003	Utilisations 2004	Remboursement 2004	Encours 31-12-2004
Banque Africaine de Développement 2	5 173	0	3 449	1 724
Ligne Italienne	910	0	140	770
Banque Mondiale 2	6 021	0	798	5 223
Banque Mondiale 3	3 731	0	497	3 234
Banque Européenne d'Investissement 1	765	0	219	546
Ligne Italienne joint venture	680	0	170	510
Ligne française PME/PMI	724	0	152	572
Jexim Bank	14 470	0	1 929	12 541
Ligne Italienne PME	3 496	0	491	3 005
Ligne Capital Risque	840	0	75	765
Banque Européenne d'Investissement 2	10 872	0	0	10 872
Ligne Italienne Partenariat ( 56 M )	1 103	0	0	1 103
Ligne Italienne Partenariat ( 63 M )	1 747	150	0	1 897
Banque Africaine de Développement 4	9 379	17 221	0	26 600
<b>TOTAL</b>	<b>59 911</b>	<b>17 371</b>	<b>7 920</b>	<b>69 362</b>

**Note 9 – Autres passifs**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 2 811 KDT contre 1 568 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Organismes sociaux	110	115
Personnel	275	247
Etat et collectivités locales	151	177
Fonds couverture risque change	422	151
Autres créditeurs	1 012	376
Provisions /risques et charges	26	37
Impôts sur les sociétés I/S	815	465
<b>Total</b>	<b>2 811</b>	<b>1 568</b>

**4.3-CAPITAUX PROPRES****Note 10 – Capitaux propres**

A la date du 31-12-2004, le capital social s'élève à 90 000 KDT composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité. 1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

La BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler son cours en bourse.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2004, s'élève au 31 décembre 2004 à 128 731 KDT contre 126 985 KDT au 31 décembre 2003. Cette rubrique se détaille comme suit :

BTE ( suite)

Libellé	Capital	Actions propres	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fond social	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2002</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>3 952</b>	<b>21 699</b>	<b>1 369</b>	<b>6 400</b>	<b>2 387</b>	<b>388</b>	<b>125 354</b>
Réserve légale			19					-19	0
Réserve à régime spécial				368				-368	0
Autres opérations fond social					-2				-2
Distribution de bénéfices							-2 385		-2 385
Résultat au 31-12-2003								4 018	4 018
<b>Solde au 31-12-2003</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>3 971</b>	<b>22 067</b>	<b>1 367</b>	<b>6 400</b>	<b>2</b>	<b>4 018</b>	<b>126 985</b>
Réserve légale			201					-201	0
Autres opérations fond social					81			-100	-19
Distribution de bénéfices								-2 766	-2 766
Report à nouveau							951	-951	0
Résultat au 31-12-2004								4 531	4 531
<b>Solde au 31-12-2004</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>4 172</b>	<b>22 067</b>	<b>1 448</b>	<b>6 400</b>	<b>953</b>	<b>4 531</b>	<b>128 731</b>

**4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Note 11 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Garanties s/emprunt obligataire	7 633	9 691
Garanties s/ billets de trésorerie	22 400	22 000
Autres garanties	1 156	175
<b>Total</b>	<b>31 189</b>	<b>31 866</b>

**Note 12 – Engagements de financement reçus**

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement, le solde non encore utilisé s'élève à 37 820 KDT au 31/12/2004 contre 51 472 KDT au 31/12/2003.

**Note 13 – Garanties reçues**

Les garanties reçues présentent un solde nul au 31/12/2004 contre un solde de 176 KDT au 31-12-03. Elles correspondaient à des traites avalisées par un établissement de crédit couvrant un remboursement d'actions rétrocessions (ces actions ont été totalement rétrocédées en 2004).

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme d'hypothèque ou de nantissement.

**4.5- ETAT DE RESULTAT****Note 14 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 16 198 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Opérations de trésorerie et interbancaire	165	41
Intérêts sur prêts	14 777	13 268
Revenus sur Leasing	977	600
Commissions à caractère d'intérêts	279	223
<b>Total</b>	<b>16 198</b>	<b>14 132</b>

Les commissions d'aval enregistrées en 2004 au niveau des produits incluent uniquement les commissions encaissées et rattachées à cet exercice.

**Note 15 – Revenus du portefeuille d'investissement**

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Dividendes	787	306
Plus-values sur titres	216	226
<b>Total</b>	<b>1 003</b>	<b>532</b>

BTE ( suite)**Note 16 – Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de ce poste est détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 625	1 149
Intérêts sur emprunts extérieurs	2 718	2 768
Commissions sur emprunts extérieurs	1 028	481
Charges sur emprunts obligataires	1 450	725
Intérêts/dépôts	67	74
<b>Total</b>	<b>6 888</b>	<b>5 197</b>

**Note 17 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Ce poste totalise un montant net de 1 116 KDT détaillé ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Pertes courues sur intérêts	(299)	(451)
Pertes courues sur principal prêt	(6)	(2)
Dotations aux provisions sur prêts	(815)	(354)
Dotations aux provisions Hors bilan	(33)	-
Reprises aux provisions Leasing	-	50
Pertes courus en Leasing	(1)	(78)
Reprises de valeurs	38	8
<b>Total</b>	<b>(1 116)</b>	<b>(827)</b>

**Note 18- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise un montant net de 751 KDT détaillé ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Dotations aux provisions sur titres	(751)	(619)
<b>Total</b>	<b>(751)</b>	<b>(619)</b>

**Notes 19 – Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2004 totalise 815 KDT.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %) à partir de l'exercice 2003. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2004 s'établit comme suit :

- Bénéfice comptable avant impôt	5 346
- Réintégrations	1 674
- Déductions (dont provisions)	(2 945) (1 941)
- Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré	4 075
- Déduction pour réinvestissement exonéré	1 746
- Bénéfice fiscal imposable	2 329
<b>Taux d'impôt</b>	<b>35 %</b>
- Impôt sur les sociétés	815

**4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 20 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2004 un solde négatif de 531 KDT contre 9 963 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1 156	1 354
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 1 3 314	8 183
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	Note 6 (4 001)	(19 500)
<b>Total</b>	<b>(531)</b>	<b>(9 963)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31-12-04 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

## BTE ( suite)

## 4.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 21 – Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2004

	Durée< 3 mois	3 mois< D< 6 mois	6 mois<D<1 an	1 an<D< 2 ans	2 an<D< 5 ans	D> 5 ans	Total
<b>ACTIFS</b>							
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	156	0	0	0	0	0	156
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3 604	250	500	1 000	1 000	0	6 354
Créances sur la clientèle	6 629	8 746	16 861	44 984	88 434	49 422	215 076
Portefeuille d'investissement	0	0	2 300	0	0	22 654	24 954
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	5 150	5 150
Autres actifs	366	95	430	756	2 068	9 211	12 926
<i>Total</i>	<b>10 755</b>	<b>9 091</b>	<b>20 091</b>	<b>46 740</b>	<b>91 502</b>	<b>86 437</b>	<b>264 616</b>
<b>PASSIFS</b>							
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9 218	2 500	5 000	14 000	0	0	30 719
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 466	0	1 415	0	0	0	2 882
Ressources spéciales	2 609	3 528	4 521	7 671	49 832	31 312	99 473
Autres passifs	353	758	1 402	100	125	74	2 812
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	0	0	0	0	0	128 731	128 731
<i>Total</i>	<b>13 646</b>	<b>6 786</b>	<b>12 338</b>	<b>21 771</b>	<b>49 957</b>	<b>160 117</b>	<b>264 616</b>
<b>Position nette</b>	<b>-2 891</b>	<b>2 305</b>	<b>7 753</b>	<b>24 969</b>	<b>41 545</b>	<b>-73 680</b>	<b>0</b>

## Note 22 – Transactions avec les parties liées

- La BTE s'est engagée en 2000 à garantir pour le compte de la société « **Jerba Aghir** », dans laquelle elle détient 43,6% de capital, le remboursement des obligations souscrites dans le cadre de l'emprunt émis par cette dernière à concurrence de 3 250 KDT. La convention signée en 2000 a fixé la commission de garantie que percevra la BTE pour 3% hors TVA payable d'avance annuellement. Au cours de l'exercice 2003, un avenant a été signé entre les sociétés ramenant le taux de rémunération à 1,5% sous condition du respect des échéances de paiement de la commission.

La BTE a signé en 2004 avec la Société « **Jerba Aghir** » un protocole d'accord portant mise en place d'un échéancier de remboursement des échéances en principal et intérêts et des commissions impayées d'un montant global de 1.451 KDT relatives à l'emprunt obligataire de 3.250 KDT mentionné ci-dessus ; l'échéancier s'étend du 3/03/2005 au 1/12/2013 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

- La BTE a signé en novembre 2004 avec «la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % de capital, un protocole d'accord portant rééchelonnement des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le nouvel échéancier s'étend du 30/07/2004 au 30/10/2012 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.
- La BTE a confié en 2004 à la BTE SICAR, dans laquelle elle détient 75% du capital, la gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1580 KDT.

## Note 23 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présentent comme suit :

	31.12.2004	31.12.2003
Résultat net (en DT)	4 530 807	4 018 080
Parts distribuables aux ADP (en DT)	(1 800 000)	(1 800 000)
Sommes affectées au fond social	(100 000)	(100 000)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	2 630 807	2 118 080
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	<b>0,585</b>	<b>0,470</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Il est attendu que les titulaires d'ADP bénéficient en 2005 d'un dividende de 1,8 DT par action au titre de l'exercice 2004.

## Note 24 – Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration. Ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement au 15/03/2005.

BTE ( suite)

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 avril 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie et de Emirats (BTE) arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la BTE au 31 décembre 2004. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la BTE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la banque a mis en place un système de tenue des comptes en valeurs mobilières, relatifs aux Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP), conformément à la réglementation en vigueur.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**  
**Tunis, le 20 avril 2005**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés des conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2004:

1. La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

2. La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances –SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

3. La BTE a confié en 2004 un montant de 1 580 KDT à la BTE SICAR dans laquelle elle détient 75%. Il s'agit d'un fonds à capital risque qui sera géré par BTE SICAR et dont la convention correspondante n'a pas été encore signée.

Cette convention n'a pas été encore soumise au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, conclue au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de cet exercice :

1. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances. La commission perçue par «Rapid Recouvrement» en 2004 s'élève à 750 DT.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales .

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**  
**Tunis, le 20 avril 2005**